

## I) INFORMATION GÉNÉRALE

---

Le plan d'action tient compte des paramètres de reddition de compte de ces programmes et de notre mission principale qui est axée sur les services. Il vise également à répondre à nos objectifs d'intervention et à notre mission principale dont le détail figure à l'annexe A.

### 1. Le financement

Maintien de nos stratégies de financement :

- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;
- Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de l'Agence de santé publique du Canada ;
- Campagne de financement annuelle : envois postaux aux donateurs de l'an dernier et envois de courriels auprès des ophtalmologistes, optométristes, opticiens d'ordonnance, orthoptistes, etc. La campagne sera diffusée sur Facebook, sur notre site Internet et par courriel ;
- Vente des livres suivants : pièce de théâtre « Ottilia » et « Les voleurs d'enfants albinos » ;
- Revenus générés par les cotisations et les frais d'inscription.

### 2. Les membres

Sondage : poursuite de la période de collecte d'informations sur les services publics que les membres reçoivent. En nous appuyant sur des statistiques et des faits réels, notre organisme provincial disposera d'un meilleur portrait des besoins de nos familles.

Ces informations nous permettront d'en apprendre davantage sur les besoins non comblés et sur les différentes réalités régionales, mais surtout, cet outil permettra aux parents de connaître l'ensemble des services publics auxquels ils ont droit. Lien pour le sondage : <http://www.sondageph.ca/aqpehv>.

### **3. Les comités de travail**

Au début de chaque année, le conseil d'administration révisé la composition de ses comités de travail. Pour 2018-2019, les comités prévus sont :

- Comité de la programmation ;
- Comité accueil, information et promotion.

### **4. Les ressources humaines**

Au cours de l'exercice 2018-2019 :

- Horaire d'été de 32 heures en 4 jours qui permettra des économies de salaire ;
- Retour de Geneviève de son congé de maternité en septembre ;
- Maintien d'Isabelle en poste pour 7 heures par semaine de septembre à avril.

## **II) SERVICES, ACTIVITÉS ET OUTILS D'INFORMATION**

---

Maintien intégral de l'ensemble des services au cours de l'exercice 2018-2019 et développement de nouveaux dossiers.

### **1. Le service d'aide, soutien et références**

- Une intervenante à temps plein ;
- Une intervenante à temps partiel pour le développement de projets ;
- Aide, soutien et références aux familles ;
- Retour d'appel dans les 72 heures ;
- Accueil des nouvelles familles ;
- Etc.

### **2. Les activités de formation et d'échanges**

#### **Activités provinciales**

- Rencontre familiale annuelle à Shawinigan en 2018 ;
- Journée d'échanges à Longueuil en novembre 2018 ;
- Journée d'échanges à Québec en janvier 2019 ;
- Maintien de la formule des kiosques lors des journées d'échanges ;
- Poursuite du service des ateliers téléphoniques.

#### **Groupes d'entraide**

- Bilan de la formule des groupes d'entraide (évaluation après 10 ans d'existence) ;
- Maintien des groupes de Longueuil et de Québec ;
- Soutien à la relance du groupe des Laurentides ;
- Évaluation du possible démarrage d'un 4<sup>e</sup> groupe en Montérégie ou au Centre-du-Québec.

### **3. Le service de halte-garderie**

Maintien du service et amélioration de la gestion selon les besoins. Halte-garderie toujours proposée lors de la journée familiale annuelle et des 2 journées d'échanges.

### **4. Les activités jeunes**

Maintien du partenariat avec le Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec. Les activités des jeunes seront toujours proposées lors de la journée familiale annuelle et des 2 journées d'échanges.

### **5. Les activités de sensibilisation et de promotion**

#### **Maintien de nos activités grand public :**

- Participation à des salons (ex. : TechnoVision+);
- Participation à des émissions radiophoniques et télévisuelles (au besoin);
- Présentation de nos services à l'assemblée générale annuelle des parents de l'école Jacques-Ouellette;
- Publicité dans certains médias (ex. : calendrier à gros chiffres).

#### **Outils d'information :**

- Refonte du site Internet;
- Publication de la revue L'ÉCLAIREUR;
- Envoi des bulletins L'Éclair;
- Envois collectifs d'informations aux membres;
- Poursuite de notre stratégie de communication dans les médias sociaux;
- Poursuite des travaux de révision du guide *Mille et une réponses — La petite enfance* avec conception d'un nouveau graphisme avec photos et illustrations en couleurs.

## **III) CONCERTATION, COLLABORATION ET CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ**

---

### **1. Concertation et collaboration**

Maintien des dossiers récurrents :

- Conseil québécois de concertation sur le braille;
- COPHAN (Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec), membre;
- Le Service des loisirs de la Fondation des aveugles du Québec, partenaire majeur de l'AQPEHV;
- GAPHRSM (Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal), membre du regroupement et de différents comités, présence à l'AGA et rencontre d'échanges;

- INCA, collaboration à diverses activités au cours de l'année ;
- OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) ;
- Semaine québécoise de la canne blanche, participation à l'organisation ;
- Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés ayant une déficience (Montréal, Montérégie et Laval), membre des 3 tables ;
- Voyage de rêve, recherche d'enfants pour l'activité.

## **2. Les ressources bénévoles**

- Poursuite de l'encadrement et du soutien de près de 50 bénévoles impliqués annuellement auprès de l'AQPEHV. Trois formes d'actions possibles à l'AQPEHV : au niveau des activités, de la gouvernance et de la promotion.
- Maintien de la sollicitation de bénévoles pour la participation à notre revue l'Éclaireur.

## **3. Les partenaires financiers**

Nous solliciterons plusieurs ministres pour obtenir un appui financier et nous ferons une demande à notre députée pour obtenir une subvention du programme de soutien à l'action bénévole.

## **4. Les partenaires financiers et de services**

- Poursuite de la sollicitation auprès des ministres et des députés pour un soutien financier discrétionnaire ou un soutien à l'action bénévole ;
- Maintien de la relation privilégiée avec le Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec qui offre une collaboration exceptionnelle à l'organisation et à la réalisation des activités pour les jeunes de 6 ans et plus ;
- Poursuite du partenariat avec Nationex ;
- Demande de matériel pour la halte-garderie à Opération enfants Soleil.

## **5. Référencement et réseau de distribution et d'information**

Maintien de nos contacts avec :

- Le réseau de la santé (les centres de réadaptation) ;
- Le milieu scolaire (dont l'école Jacques-Ouellette) ;
- Les différents organismes membres ;
- Les organismes présents aux kiosques des journées d'échange ;
- Etc.

## **ANNEXE A**

### **MISSION ET OBJECTIFS D'INTERVENTION**

#### **A) La mission de l'AQPEHV**

- Regrouper les parents d'enfants (0 à 21 ans) ayant une déficience visuelle en favorisant les échanges et le partage des expériences ;
- Offrir à ces parents des services complémentaires à ceux offerts par le secteur public, en fonction des besoins exprimés ;
- Favoriser la concertation de tous les groupes intéressés à la déficience visuelle ;
- Promouvoir l'intégration sociale des enfants ayant une déficience visuelle.

#### **B) Les objectifs d'intervention**

Comme le plan repose en partie sur les objectifs d'intervention, il est de mise d'en faire le rappel des lignes directrices.

Les services et activités dispensés par l'AQPEHV poursuivent les mêmes objectifs d'intervention que ceux de notre projet PACE « Un plus pour la vie ! » qui s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

En ce qui concerne les parents, l'accent est mis sur le renforcement des capacités parentales. Pour les enfants, il est mis sur l'intégration sociale.

##### **A. 1<sup>er</sup> objectif général (pour les parents)**

- Accroître la capacité des parents à accompagner leur enfant vivant avec une déficience visuelle vers l'autonomie et favoriser le développement des potentialités de l'enfant.

##### **B. 2<sup>e</sup> objectif général (pour les parents et les enfants)**

- Briser l'isolement.